

Compte rendu n° BS 2017/1

Syndicat des Eaux Ouest Essonne

24 rue du Général Leclerc 91470 FORGES-LES-BAINS

contact@eauouestessonne.fr / 01 64 59 05 59

N° SIRET: 200 070 837 00014

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2017 A 17H00

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois février à dix-sept heures, les membres du Bureau Syndical du Syndicat des Eaux Ouest Essonne se sont réunis au siège du syndicat, au 24 rue du Général Leclerc à FORGES-LES-BAINS, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur Alain DESOUTER, Président, conformément aux articles L 2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaiet présent :

<input checked="" type="checkbox"/>	M ALAIN DESOUTER, Président
<input checked="" type="checkbox"/>	M MARCEL BAYEN, 1 ^{er} Vice-Président en charge des Finances
<input checked="" type="checkbox"/>	M YVES DESSAUX, 2 ^{ème} Vice-Président en charge des Etudes et Travaux
<input checked="" type="checkbox"/>	M BERNARD GAUCHE, 3 ^{ème} Vice-Président en charge du suivi des DSP
<input checked="" type="checkbox"/>	M WILLIAM BERRICHILLO, 4 ^{ème} Vice-Président en charge des Relations avec les abonnés et de la communication
<input type="checkbox"/>	M THIERRY DEGIVRY, Assesseur
<input checked="" type="checkbox"/>	M ARNAUD GALISSON, Assesseur
<input type="checkbox"/>	M ANTOINE POUPINEL, Assesseur
<input checked="" type="checkbox"/>	MME MARIE-ANGE GANGNEBIEN, Assesseur
<input checked="" type="checkbox"/>	M YANNICK HAMOIGNON, Assesseur

Quorum :

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Assistaient également à la séance :

M MULLER	Directeur de la régie du Syndicat
----------	-----------------------------------

Date de convocation :

La convocation a été adressée à l'ensemble des membres le 7 février 2017.

Ordre du jour transmis avec la convocation

1. Installation du Bureau Syndical
2. Adoption du logo du Syndicat
3. Présentation détaillée du Syndicat et de la Régie Publique Eau Ouest Essonne
 - a. Organigramme et moyens humains
 - b. Moyens matériels, marchés publics
 - c. Bilan du budget 2016, tarification de l'eau
4. Positionnement du Syndicat dans le cadre de la loi NOTRe et des réformes territoriales

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Alain DESOUTER, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Yves DESSAUX.

I. Adoption du compte rendu de la séance précédente

Sans objet. 1^{ère} séance du Bureau Syndical

II. Modification de l'ordre du jour

Le Président précise que Marcel BAYEN, 1^{er} Vice-Président, interviendra pour présenter le résultat du budget 2016 et les grandes lignes du budget 2017.

Délibérations

I. Installation du Bureau Syndical

Suite à la nomination du Président, des Vice-Présidents et des assesseurs par le Comité Syndical, le Bureau Syndical est déclaré installé.

II. Adoption du logo du Syndicat

A. Echanges préalables

Le Directeur présente aux membres du Bureau, 3 projets de logo pour le Syndicat.

B. Décisions

Le Bureau sollicite à l'unanimité le projet de logo se rapportant le plus à celui existant de la Régie Publique Eau Ouest Essonne.

III. Présentation détaillée du Syndicat et de la Régie Publique Eau Ouest Essonne

A. Echanges préalables

Le Directeur présente au Bureau une présentation informatique du Syndicat et de la Régie Publique Eau Ouest Essonne. La présentation est concentrée sur le nouveau territoire syndical, les moyens humains et matériels, le détail des tarifs, la capacité d'autofinancement et les engagements du Syndicat vis-à-vis de ses communes membres.

Plusieurs membres du Bureau émettent des recommandations quant à la présentation de l'organigramme (faire figurer le nom des membres du Bureau, supprimer le nom des agents, ne faire figurer qu'une seule direction générale) et de la carte du territoire syndical (faire figurer les différents secteurs gérés différemment, mais présenter un dégradé d'une seule couleur pour faire unité de la structure).

Présentation annexée au présent CR.

B. Décisions

Le Bureau prend acte de cette présentation qui sera utilisée par le Président et le Directeur, pour présenter le Syndicat auprès d'autres collectivités (notamment dans le cadre de la loi NOTRe).

IV. Bilan de l'exécution du budget 2016 et présentation du budget primitif 2017

A. Echanges préalables

M MARCEL BAYEN, VP chargé des finances, présente au Bureau les résultats de l'exécution 2016 du budget et les grandes lignes du BP 2017.

B. Décisions

Le Bureau prend acte de cette présentation qui préfigure l'établissement du BP 2017.

V. Positionnement du Syndicat dans le cadre de la loi NOTRe et des réformes territoriales

Compte tenu de l'horaire et de la complexité du sujet, le Bureau propose le report de ce sujet à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

**Le Secrétaire de séance,
Yves DESSAUX**